

**AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**COMMUNE DE SAINT-NAZAIRE**

Le public est avisé que par arrêté préfectoral 2014/BPUP/021 en date du 14 mars 2014, il a été prescrit la **prolongation jusqu'au jeudi 27 mars 2014** de l'enquête publique prévue initialement du mercredi 12 février au vendredi 14 mars 2014 inclus portant sur la demande formulée par la Société STX France SA – Avenue Bourdelle – CS 90180 – 44613 SAINT NAZAIRE en vue d'être autorisée, au titre de la Loi sur l'eau, à entreprendre les dragages d'entretien de ses ouvrages maritimes à Saint Nazaire, opération réglementée en application du Code de l'Environnement - livre II – titre 1<sup>er</sup> – chapitre IV et notamment les articles L214-1 à L 214-6.

Madame Marie-Gwénaëlle BOUREAU, commissaire enquêteur, assurera la réception du public, en mairie de Saint-Nazaire, lors d'une permanence le :

- **Jeudi 27 mars 2014 de 14 h 00 à 17 h 00**

Pendant cette prolongation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet à la mairie de Saint-Nazaire aux jours et heures habituelles d'ouverture des bureaux au public.

Toute correspondance pourra être adressée au commissaire-enquêteur en mairie de Saint-Nazaire en mairie de Saint-Nazaire, siège de l'enquête (Hôtel de ville, place François Blancho, 44606 SAINT NAZAIRE).

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation délivrée par le préfet de la Loire-Atlantique assortie de prescriptions, ou un refus.